

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

ATTÉNUER LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR GÉNÉRÉES
PAR PARCOURSUP - (N° 4588)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 14

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Un rapport annuel est rendu par le Gouvernement au Parlement établissant le nombre de candidats n'ayant pas été admis dans les trois premières filières de leur choix via Parcoursup.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de recenser avec précision le nombre de candidats n'ayant pas trouvé de place dans les filières de leur choix via parcoursup pour permettre une politique étudiante plus adaptée.